

**ARRÊTÉ**  
**N° 2026-59**  
**PORTANT DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Maire de la commune,

**VU** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** la circulaire du 26 octobre 2001 portant mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque Commune ;  
**VU** l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;  
**VU** le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal de Saint-Léger-de-Linières, établi le 20 mars 2026, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation ;  
**CONSIDÉRANT** que le correspondant Défense relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de sa Commune, en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire ;  
**CONSIDÉRANT** qu'il revient au Maire, seul chargé de l'administration en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT, de procéder à la désignation du correspondant Défense ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Monsieur **Daniel PASDELOUP**, deuxième adjoint au maire est désigné Correspondant Défense de la commune.

**Article 2 :** À ce titre, il assurera, sous l'autorité du Maire, les missions suivantes :

- Assurer le lien entre la Commune et les autorités civiles et militaires locales ;
- Promouvoir l'information sur la Défense nationale, la réserve opérationnelle et citoyenne ;
- Relayer les actions de valorisation de l'engagement des jeunes ;
- Favoriser la participation de la commune aux commémorations patriotiques et actions mémorielles ;
- Contribuer à la diffusion des informations du Ministère des Armées auprès des habitants.

**Article 3 :** Monsieur le DGS est chargé de l'application de cet arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 049-200082550-20260409-2026\_59-A1



Fait à Saint-Léger-de-Linières le 9 avril 2026

LE MAIRE,  
Franck POQUIN

Notification faite le 9 avril 2026  
Signature de l'intéressé

